

Être à l'aise pour animer une sensibilisation aux TOP

Profil(s) des stagiaires

Praticien TOP certifié

Prérequis

Il est nécessaire d'être Praticien TOP.

Enjeux

Cette formation (*intégrée à la formation initiale des PTOP depuis 2025*) vise à permettre aux praticiens TOP de développer les compétences nécessaires à l'animation notamment d'actions de sensibilisation aux Techniques d'Optimisation du Potentiel®. Elle va leur permettre d'acquérir les repères fondamentaux de la pédagogie pour adultes et de s'approprier les différentes étapes de l'ingénierie pédagogique, depuis l'analyse des besoins des participants jusqu'à l'évaluation de l'action de formation.

Les participants vont apprendre à structurer et conduire une séance de sensibilisation en mobilisant des démarches, méthodes et techniques pédagogiques adaptées aux objectifs visés et aux profils d'apprentissage des stagiaires. La formation met également l'accent sur les différentes postures du praticien TOP en situation d'animation, la compréhension des styles pédagogiques, ainsi que les principes de la coanimation.

Enfin, elle permet de s'approprier l'utilisation de la mallette pédagogique dédiée à la sensibilisation aux TOP, afin de garantir des interventions structurées, cohérentes et adaptées aux publics concernés.

Afin de rendre nos formations accessibles à tous, nous vous invitons à nous contacter quel que soit votre handicap.

Objectifs pédagogiques

A la fin de la formation le praticien TOP sera capable d'identifier :

- les étapes clefs de l'animation d'une sensibilisation aux TOP,
- les méthodes pédagogiques,
- la mallette pédagogique
- la posture du praticien TOP.

Contenu détaillé du programme

- Les grands principes de la pédagogie pour adultes
- Les étapes de l'ingénierie pédagogique (analyse des besoins et des attentes des participants, adaptation du guide d'animation, animation, évaluation)
- Les étapes d'une animation de séance
- Les démarches pédagogiques, les méthodes pédagogiques et les techniques pédagogiques
- Les différentes postures du praticien TOP
- Les styles pédagogiques des formateurs
- Identifier les motivations et styles d'apprentissages des stagiaires
- Identifier les principes de la coanimation
- Identifier la notion d'évaluation
- Le contenu de la « mallette pédagogique de la sensibilisation aux TOP »

Référence (n° Harmonie) :
52256876

Date limite d'inscription :
Le 03/09/2026

Durée :
4 jours (28h)

Dates :
Du 02/11/2026 (14h) au
06/11/2026 (12h)

Horaires* :
Lundi : 14h - 17h30
Mardi : 8h30-12h00/13h30-17h
Mercredi : 8h30-12h00/13h30-17h
Jeudi : 8h30-12h00/13h30-17h
Vendredi : 8h30 - 12h00
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Prix Inter :
Pour les stagiaires non pénitentiaires :
900€ net de taxe
(Coûts pédagogiques hors frais d'hébergement et de restauration) selon CGV consultables sur le site :
https://www.enap.justice.fr/sites/default/files/2023-12/OF_Conditions_generales_vente_14dec2023.pdf

Modalités d'inscription :
Agents du MJ : s'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Autres stagiaires : Compléter la fiche d'inscription sur ([Les modalités d'inscription | ENAP \(justice.fr\)](#))
La transmettre (avec CV et lettre de motivation et diplôme praticien TOP) à of.enap@justice.fr

Nombre de places :
12 places

Nouvelle formation

Modalités pédagogiques

Format 100% en présentiel

La formation sera interactive et participative, combinant des présentations théoriques et des exercices pratiques pendant lesquels les stagiaires animeront des séances de formation de 15 minutes maximum, sur des thématiques présentées dans la mallette pédagogique.

Des débriefings de ces animations permettront d'apporter, de compléter les informations théoriques sur la pédagogie et sur la posture du formateur.

Ressources pédagogiques

- Fiches pédagogiques
- Malette pédagogique sensibilisation au TOP (Guide d'animation, fiches
- Séances, ressources pédagogiques)
- Livret d'apprentissage

Modalités d'évaluation

- **Validation des acquis** : Exercices d'évaluation des acquis réalisés en cours de formation par des mises en situation et des questionnaires
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaire écrit et bilan oral
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 4 à 6 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

Un certificat de réalisation valant attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remis à chaque stagiaire.

Intervenants :

Laurent TRONEL, ingénieur formation
Amandine NOCK,
praticienne TOP

Responsable de formation :

kathy.ftais@justice.fr
06 23 08 39 81

Assistante de formation :

karen.belloc@justice.fr

Pour **vous mettre en lien** avec la **correspondante handicap** et/ou la **Référente formation inclusion**, transmettez votre demande via of.enap@justice.fr